

Conseil municipal

Procès-Verbal

Séance du 24 février 2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT QUATRE FEVRIER, à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc **PÉCHOUX**,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Tiffany RIBEIRO, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Guy BRULLAND à Patrick CHARRONDIERE, Amina LEGHNIDER à Kévin GAREL.

ABSENT(S) : Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C. TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Patrick Charrondière informe monsieur Le Maire que monsieur Adrien Lasserre arriverait avec du retard à la séance.

Informations préalables

- Le Département de l'Ain : Avis favorable de **67 331 €** pour les travaux d'aménagement de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres au titre de la dotation territoriale DETR ;
- Le Département de l'Ain : Avis favorable de **9 576 €** pour la fourniture et la pose d'arceaux de stationnements sécurisés pour les vélos et de 2 stations solaires de recharge pour les vélos au titre de la mobilité durable ;
- Avis défavorable pour la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL relatif à l'aménagement de trottoirs secteur Jolibois **41 457 € (délibéré le 14 octobre 2020)** ;
- Avis défavorable pour la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL relatif à l'aménagement de voirie communale de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres **134 662 € (délibéré le 14 octobre 2020)** ;
- Bilan subventions acquisition de vélo à assistance électrique :
 - Sur totalité des dossiers, 13 ont été reçus en 2020
 - 8 dossiers pour un montant de 3 059.99 €
 - 1 dossier en instance de paiement : subvention de 300 € (financement du vélo en plusieurs mensualités)

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

- 4 dossiers en instance de paiement (crédits insuffisants) : 1579.99 €
 - 2 dossiers réceptionnés depuis le début d'année 2021 : subvention possible : 800 €.
- **L'Ecoquartier des Orfèvres décroche aujourd'hui le niveau 2 de labellisation de la démarche écoquartier portée par le Ministère de la Transition écologique.**
Les labels EcoQuartier ont été officiellement décernés le 9 février 2021 lors du séminaire « Habiter la France de demain ». Le 2^{ème} niveau correspond à l'engagement du chantier et à sa conformité à la charte EcoQuartier. L'écoquartier Trévoltien est salué pour son intégration des enjeux du territoire, son exemplarité en matière de vivre-ensemble, son anticipation foncière, son attention particulière pour les filières biosourcées et la performance énergétique du groupe scolaire.
 - Thierry GROSSAT a été convié à une réunion pour des travaux devant **l'ancien hôtel de l'Europe** (pour les réseaux) : il a pu ainsi mesurer l'avancement des travaux avec les explications du propriétaire.
Nous avons beaucoup de chance d'avoir un acquéreur soucieux de bien faire et du détail à tous les points de vue ! La patience des trévoltiens sera récompensée !!
L'arrière-partie du bâtiment datant du XV^{ème} siècle sera transformé en 8 logements + salle de réunion au rez-de-chaussée (photo n°20210211_091400).
La partie avant, comme vous le savez tous, sera un restaurant/brasserie d'au moins 80 couverts.
Ce que vous pouvez voir avec la photo n°20210211_090850, c'est une cour intérieure qui pourra mettre en valeur l'escalier en pierre du XV^{ème} siècle.
L'isolation de toutes les pièces (photo n°20210211_091839) a été réalisée avec des plaques de chanvre et lin et cela donne une spectaculaire acoustique !!

Approbation du PV de la séance du 27 janvier 2021 :

Monsieur Kévin Garel demande un rajout au point 7 :

« Kévin Garel regrette de ne pas avoir eu assez d'éléments avant le conseil notamment une étude démographique et avis préalable de l'inspecteur d'académie.

L. BORDELIER et le maire rappelle que l'avis en question n'est supposé intervenir qu'à la suite et sur la base de la délibération du CM en la matière. De plus, des échanges ont eu lieu à ce sujet entre l'adjointe à l'éducation et à la jeunesse et l'inspecteur d'académie en amont du vote.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

1. ZAC CENTRE OUEST – AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE CONCESSION :

La Commune de TREVOUX et la SEMCODA ont signé, le 27 février 1995, un traité de concession d'aménagement au sens de l'article L 300-4 alinéa 2 du code de l'urbanisme, pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Centre Ouest à TREVOUX.

Le dossier de création de la ZAC Centre Ouest a été approuvé par le Conseil Municipal de TREVOUX le 30 janvier 1995.

Le dossier de réalisation, comprenant entre autres le Plan d'Aménagement de Zone, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 1995.

L'avenant n°7 au Traité de Concession initial ayant été signé pour une durée de 3 ans, il doit dès lors expirer le 27 février 2021.

Ainsi, et afin de permettre l'achèvement de cette opération, les parties ont convenu de proroger la durée de validité du traité de concession précité, de trois années supplémentaires. Dès lors, ce traité expirera à la date du 27 février 2024.

VU le projet d'avenant joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- ✓ ***D'APPROUVER*** le projet d'avenant n°8 concernant la prorogation pour 3 ans de la durée de validité du traité de concession ;
- ✓ ***D'AUTORISER*** le maire à signer cet avenant.

2. PLAN VELO COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT « DOMBES SAONE » :

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir l'utilisation et la pratique du vélo à Trévoux en offrant davantage de lieux de stationnement sécurisés pour les cycles mais également en proposant d'autres services tels que des lieux de réparation et de recharge pour vélos électriques ou des box sécurisés connectés.

La collectivité souhaite étoffer son parc de stationnement vélos sécurisés et installer deux stations de recharge solaire pour vélos électriques afin d'inciter à la pratique de la mobilité durable. En complément, 30 supports vélos seront installés un peu partout dans la commune, en privilégiant les zones stratégiques telles que les écoles, les gymnases, ... Des box sécurisés de stationnement pour cycles seront également installés dans le cœur de ville historique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat « Dombes Saône ».

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

A ce titre, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus	Taux	Montant
Fourniture et pose de 30 arceaux et de 2 stations de recharge pour vélos	47 880 €	Dotation territoriale Conseil Départemental	8 %	9 576 €
Fourniture et pose d'un garage/station et de 2 box sécurisés connectés	66 247 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes Contrat « Dombes Saône »	50 %	57 063 €
		Autofinancement de la commune	42%	47 488 €
TOTAL DEPENSES	114 127 €	TOTAL	100%	114 127 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- ✓ **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de l'opération pour la fourniture et la pose de 2 stations solaires de recharge pour vélo, d'arceaux de stationnement et de box sécurisés pour le stationnement des vélos ;
- ✓ **D'AUTORISER** le maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat « Dombes Saône » ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits communaux afférents, en dépenses et recettes, seront inscrits dans le cadre du budget.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

3. AMENAGEMENT DES VOIRIES GUIGUE & ORFEVRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU PLAN « BONUS RELANCE » :

La commune a confié à l'aménageur « SERL », la construction d'un écoquartier dans le secteur de la Jacobée qui accueillera également un groupe scolaire aux caractéristiques techniques et énergétiques très ambitieuses. Le projet d'aménagement du haut de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres consiste en la création d'une connexion de l'écoquartier et de son groupe scolaire avec le centre bourg.

Ce projet se place dans la continuité à la fois technique et fonctionnelle des aménagements réalisés dans le cadre de la ZAC écoquartier. Les travaux consisteront à enfouir la totalité des réseaux aériens, puis à aménager les 2 rues (trottoirs et voie de circulation).

Dans le cadre de la mise en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son plan « Bonus Relance ».

A ce titre, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant HT
TRAVAUX	448 875 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	22%	98 752 €
		Dotation territoriale	15%	67 331 €
		SIEA	8,42 %	37 812 €
		Autofinancement de la commune	54,58%	244 980 €
TOTAL		TOTAL	100%	448 875 €

Patrick CHARRONDIERE demande s'il est prévu de faire un réaménagement au niveau de la route de Reyrieux ?

Le Maire indique que cet aménagement est lié à l'avancement de l'Ecoquartier.

Hubert BONNET confirme qu'un aménagement global de la route de Reyrieux est prévu.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de l'opération d'aménagement de voirie communale de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres ;
- ✓ **D'AUTORISER** le maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son plan « Bonus Relance » ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits communaux afférents, en dépenses et recettes, seront inscrits dans le cadre du budget.

4. AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLE ET DU CENTRE ANCIEN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT « DOMBES SAONE » :

Par délibération du 1^{er} juillet 2020, la commune de Trévoux a lancé l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP), et fixer son cadre réglementaire tel que défini par le code de l'Environnement, en précisant, entre autres, les enjeux et objectifs du projet. Ce projet permettra notamment de protéger l'environnement, le paysage et le cadre de vie de la ville de Trévoux, d'homogénéiser les dispositifs.

Dans le même temps, la commune de Trévoux s'engage dans un plan d'actions pour mettre à jour sa propre signalétique en tenant compte de la nouvelle réglementation. L'objectif est de rester simple et lisible, de répondre aux nouveaux besoins et enjeux de l'affichage, tout en préservant l'environnement et en favorisant l'action communale en faveur du commerce de proximité et du développement touristique et culturel.

Les premiers travaux consistent à améliorer la qualité paysagère et fonctionnelle des entrées de ville d'une part, et de dynamiser le centre ancien d'autre part :

- Entrées de ville :

Après l'enlèvement d'un certain nombre de panneaux obsolètes ou interdits, une signalétique adaptée permettra une communication claire et organisée en faveur du tourisme, de la culture et des commerces. Des totems dédiés seront ainsi installés sur les quatre entrées de ville principales. Les totems devront regrouper, d'une part, la signalétique relative au bien-être et au bien-vivre à Trévoux en ciblant les commerces, services et les actions en faveur de l'environnement ; et d'autre part, la signalétique relative au patrimoine et au tourisme. Les totems, à l'image de la ville, seront sobres et élégants. Ils devront pouvoir s'adapter à la possible évolution de la signalétique. Ils seront les seuls supports d'information. Tout autre dispositif sera interdit sur les entrées de ville.

- Centre ancien :

Un certain nombre de commerces ont malheureusement déserté le centre ancien. Malgré les opérations en faveur de la rue des Arts menées par la ville, et l'activité et initiatives prises par les commerçants restants, il demeure un certain nombre de boutiques aux vitrines vides. Pour retrouver une animation et une vie de quartier, la commune va lancer une opération de « covering » pour habiller les vitrines. Le projet retenu est une représentation, à partir de photos anciennes, des rues ou autres décors emblématiques de la ville. Ces représentations couvriront l'intégralité des vitrines. Dans un second temps, la Signalisation d'Information Locale sera également mise à jour.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région au titre du contrat « Dombes Saône ».

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

Pour cela, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		15 300 €	20 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement			
Union européenne			
DETR / DSIL		22 950 €	30 %
Conseil régional Contrat « Dombes Saône »		38 250 €	50 %
Sous total subventions publiques*			
Total H.T.		76 500 €	100%

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- ✓ **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de l'opération d'aménagement des entrées de ville et du centre ancien ;
- ✓ **D'AUTORISER** le maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat « Dombes Saône » ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits communaux afférents, en dépenses et recettes, seront inscrits dans le cadre du budget ;

Questions et Informations diverses :

• Richard SIMMINI donne une information concernant le projet de l'Estacade avec l'appui d'un visuel de photos du projet. Le Maire apporte un complément en indiquant que la partie piétonne fera 2.50 mètres de large, la partie cycles fera 4 mètres, le tout venant se connecter à la gare du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). L'installation de chantier s'effectuera à priori dans le courant du mois de mai avec un début de travaux à partir du de juin pour une durée de travaux approximative de 8 mois environ. Un alternat sera mis en place ainsi que des déviations de l'autre côté de la Saône. Il s'agit d'une belle réalisation mais qui va perturber la circulation. Une communication sera mise en place sur le sujet.

Aurélien TESSIAUT pose la question de savoir comment cela va se passer pour l'éclairage ?

Le Maire indique que l'éclairage existant sera conservé et qu'un cheminement solaire sur la piste cyclable sera mise en place.

Patrick CHARRONDIERE demande de préciser le lien par rapport au BHNS ?

Le Maire répond que les deux choix évoqués lors du Conseil de septembre sont toujours actifs, l'un d'eux devant être validé début mars (de mémoire) par le COPIL. La solution d'une accroche via et sous le pont semble la plus pratique, ce qui rapprochait le BHNS du centre ville.

Sera-t-il possible d'utiliser la voie cyclable en toute sécurité et d'emprunter le cheminement de la coulée verte ?

Le Maire répond que la coulée verte est maintenue, jusqu'à Sathonay, en modes doux le long du BHNS : il est prévu 2 fois 1 mètres 50 tout le long de l'itinéraire.

Le film sera projeté en séance prochaine.

• *Le Maire informe et appelle à réserver les dates pour les élections départementales et régionales le 13 et 20 juin 2021 et fait un rappel des inscriptions sur les listes électorales :*

✓ *Pour les nouveaux arrivants sur la commune jusqu'à 6 semaines avant l'élection, soit jusqu'au 7 mai.*

✓ *Pour les électeurs ayant changé d'adresse au sein de la commune, il convient d'en informer le service proximité.*

✓ *Pour les personnes âgées de plus de 26 ans, doivent s'inscrire sur les listes électorales de leur domicile réel ou de justifier de l'attache avec la commune.*

L'inscription est automatique pour tout jeune s'étant fait recenser et n'ayant pas déménagé (attention le signaler si c'est le cas au sein de la commune) ainsi que pour toute personne ayant obtenu la nationalité française.

• *Le Maire fait un rappel des Commissions à venir :*

○ *DD Mobilité le 3 mars à 18h30 Salle du Conseil ;*

○ *Commission Education le 8 mars à 18h Salle du Conseil ;*

○ *Commission Sociales le 8 mars à 19h Salle du Conseil ;*

○ *Commission Culture Patrimoine et Tourisme le 10 mars à 18h15 Salle du Conseil ;*

○ *Commission Voirie Elargie (dénomination des voies de l'Ecoquartier) le 3 mars à 17h00 Salle des Fêtes ;*

○ *Commission des Finances le 16 mars à 18h Salle du Conseil.*

• *Le Maire donne un compte-rendu synthétique de la réunion de la Commission de Délégation de Service Public (lancée pour 17 ans) des Cascades relative au choix d'attribution à la suite des analyses des offres du 23 février dernier. Il rappelle que Guy BRULLAND possède le rapport complet de l'AMO. Le Maire indique que la commune n'a reçue qu'une seule offre par la société Equalia (une offre de base et une variante ayant pour simple objet de modifier les recettes en modifiant la tarification – passage pour les adultes de 11 à 14 euros). Dans l'offre déposée, un total de charge de 535 000 euros apparaît comprenant la sécurité, le P1/P2/P3, les espaces verts, la masse salariale, des frais de structures (rémunérations et dotations aux amortissements). A cela s'ajoute une liste d'investissements réalisés sur les 17 ans du contrat, avec un nouveau toboggan, des jeux d'enfants, la remise en état des sanitaires, une animation la dixième année et divers matériels. L'offre a été faite sur la base de 58 000 visiteurs par an avec des recettes 330 K€ à 380 K€, dont 8 000 € pour le camping et 6 500 € pour la restauration. L'offre de base nécessite une participation de la collectivité de 325 000 euros par an (l'offre variante est de 260 000 € liés à l'augmentation tarifaire. Le résumé de l'analyse générale de notre AMO pointe l'investissement significatif ne permettant pas d'envisager un équilibre économique sur l'exploitation des Cascades sans l'intervention financière de la collectivité. Les recettes générées par l'apport de nouvelles activités ne compensent pas le coût des amortissements correspondants et, bien que ces nouvelles activités permettent de justifier du maintien ou d'une légère augmentation des tarifs, d'éviter d'une chute drastique des fréquentations. En conséquence, trois alternatives s'offrent à la commune : déclarer sans suite, sursoir à la négociation en prenant en compte la crise sanitaire, ou de reprendre en régie.*

La commission s'est prononcée à l'unanimité, et a souhaité se laisser le temps des négociations avec le prestataire sur les bases actuelles. Parallèlement, il a été inscrit au BP 2021 l'hypothèse de

reprise en régie avec la problématique de la préparation de l'ouverture du site et aucune visibilité sur les conditions sanitaires de cet été. L'AMO a alerté sur la baisse éventuelle par l'Etat de la « FMI » divisé par trois ou quatre. Pour finir sur le sujet, la commission a donc décidé de reporter les négociations et de se mettre en ordre de marche budgétaire et technique pour prendre une décision courant avril au plus tard. Aujourd'hui, devant une incertitude importante, personne ne peut prévoir la situation sanitaire dans deux mois.

Michel RAYMOND indique, concernant la DSP, que la proposition d'Equalia est inenvisageable et qu'il est logique de la rejeter sur les bases actuelles. Les références de ces dernières années étant très mauvaises, aucune attractivité n'est possible pour des sociétés privées, et ceci même sur ces trois dernières années, d'où des participations d'équilibre importantes de la part de la commune. En effet la seule solution reste une réouverture en régie pour avoir des résultats positifs sur deux ou trois années et éventuellement revoir la DSP à échéance.

Le Maire souligne que sans investissements nouveaux, il y aura beaucoup de difficultés à maintenir un niveau de 50 000 entrées. Le site a perdu de son attractivité, il n'y a ni à s'en réjouir ni à s'en plaindre.

Michel RAYMOND indique qu'il s'agit-là d'une position de pur principe, que c'est une mauvaise gestion qui a fait baisser la fréquentation (pas de relance de la communication, augmentation des tarifs) : Ce n'est pas une fatalité ! Il faut regarder les causes...

Le Maire indique que c'est un constat objectif ! Guy BRULLAND, le représentant de l'opposition à la commission l'a dit lui-même : faut-il investir massivement pour 3 ou 4% de Trévoltiens qui vont aux Cascades ?

Michel RAYMOND indique qu'il ne s'agit pas de cela, l'offre telle qu'elle est n'est pas tenable, la participation d'équilibre de plus de 300 000 € par an sur 17 ans, c'est évident que cela ne peut pas marcher.

Richard SIMMINI indique que les gros investissements, les grosses réparations et renouvellements du matériel sont impératifs quel que soit le mode de gestion en régie ou pas. Il faudrait un minimum de 60 000 entrées en deux mois pour équilibrer, les dépenses sont là, budgétées et peu importe la manière. Il rappelle que les équipements ont 20 ans. Aucun privé ne prendra en charge un tel projet.

Michel RAYMOND acquiesce que les équipements ont 20 ans, et qu'aucun privé ne fera de proposition sans bilan positif. On ne peut pas se lancer dans une DSP, les conditions ne le permettent pas ! Le Maire indique que tous les prestataires le disent, aujourd'hui, il faut de l'attractivité et investir massivement. Il rappelle les deux DSP précédemment lancées dont 1 par la majorité de l'époque qui comprenait le camping (qui n'a obtenu aucune réponse).

Michel RAYMOND indique qu'il s'agissait d'une DSP « commune ».

Le Maire indique justement que c'était d'autant plus attractif puisque, selon vos dires, le camping est une source de revenu phénoménal ! Trois opérateurs semblaient capables de gérer : l'UCPA, ce fut un fiasco ; EQUALIA viendrait, mais à des conditions inacceptables ; VERT MARINE a toujours dit que le dossier ne l'intéressait pas par rapport aux investissements et à la rentabilité.

La situation est regrettable, extrêmement pénalisante pour le tourisme, pour le camping et seule l'espoir d'une ouverture en régie peut subsister. Aujourd'hui, un facteur supplémentaire doit être considéré : celui de la sécurité pour laquelle une somme de 85 000 euros est concernée.

Gaëlle LICHTLE demande quelle sera la « deadline » pour l'ouverture des Cascades cet été compte tenu des conditions sanitaires (ceci d'autant que l'ouverture d'un site de cette envergure nécessite une anticipation de reprise en gestion en régie) ?

Le Maire répond fin avril au maximum selon les conditions actuelles, même si l'on peut tous que souhaiter que la situation s'améliore. De plus, au rythme auquel la vaccination s'organise, personne ne peut prévoir la situation sanitaire dans deux mois.

Hubert BONNET indique que le risque est de ne pouvoir ouvrir qu'avec probablement un nombre restreint de personnes.

Patrick CHARRONDIERE pose une question sur l'état de situation du dispositif Bip Pop : il semblerait que le prestataire ne poursuive pas sa mission ?

Le Maire informe que le prestataire était financé par la conférence des financeurs dont le but était de lancer le système sur la 1^{ère} année. Nous avons pu obtenir une 2^{ème} année à titre exceptionnel. Aujourd'hui, le dispositif Bip Pop va continuer sous l'égide de la Maison des Cèdres.

Philippe BERTHAUD confirme que la Maison des Cèdres prend le relais et que la collectivité a toujours accès à la plateforme. Le cout est de 0.25 € par habitant et par an. Ce service continue à fonctionner de la même manière.

Le Maire complète en indiquant que la commune est redevable d'un droit d'accès et de maintenance à la plateforme.

Patrick CHARRONDIERE se souvient que lors de la signature, il y avait une sorte de clause de non-utilisation de la plateforme pendant 1 an, une sorte de « non-concurrence ».

La Maire indique qu'il n'y a aucun souci. Une nouvelle convention va être signée. Pour information presque 5 communes de la CCDSV (dont Ambérieu, Civrieux, Reyrieux, Parcieux...) vont faire de même chose. La promotion faite à travers le financement par la conférence des financeurs a fait de ce dispositif une référence. Le dispositif ne s'arrête pas.

Patrick CHARRONDIERE fait une demande concernant la route de Lyon : des habitants disent qu'il y aura une contribution en raison de travaux pour l'assainissement ou les eaux pluviales ?

Thierry GROSSAT précise que pour les entrées de ville, un enfouissement des réseaux est prévu ainsi qu'une mise en séparation de réseaux eaux usées, eaux pluviales.

Le Maire complète le propos en indiquant que la mise en séparatif concernerait 6 ou 7 habitations, qui vont peser sur le coût des mises en séparatifs pour le volume d'eaux pluviales sorties du réseau. Une réflexion est menée là-dessus.

Patrick CHARRONDIERE demande si cela est acté ?

Le Maire répond que rien n'est acté pour le moment.

Gaëlle LICHTLE demande s'il y a possibilité de puits perdus à l'arrière de ces parcelles ?

Patrick CHARRONDIERE indique que les puits perdus coûtent cher aussi.

Le Maire souligne qu'il est raisonnable de mettre en relation le coût des travaux et potentiellement les améliorations qu'il peut y avoir.

Patrick CHARRONDIERE acquiesce.

Le Maire réaffirme qu'il n'y a rien de lancé, rien de tranché.

Patrick CHARRONDIERE indique que sur un compte rendu transmis par le biais d'une commune avoisinante il est fait état d'une modification du prix de l'eau ?

Thierry GROSSAT précise que suite au regroupement des 5 services des syndicats d'eau, il y a une obligation d'uniformiser le prix de l'eau sur l'ensemble des 5 syndicats. En fin d'année, il avait été constaté Dombes Saône avait le prix le plus bas, alors qu'un renouvellement des canalisations vieillissantes devenait nécessaire.

Patrick CHARRONDIERE n'est pas étonné qu'il faille augmenter le prix de l'eau pour renouveler les réseaux néanmoins il s'interroge sur le fait d'uniformiser le prix de l'eau alors que nous n'avons pas le même délégataire.

Thierry GROSSAT pense que l'on ne peut pas raisonner de cette manière parce qu'il n'y aura jamais 1 seul exploitant, c'est 5 services, et 5 exploitants.

Le Maire souligne qu'avec un taux de perte de 30 % ce n'est pas entendable, et c'est aussi pour obtenir des résultats en amélioration notamment au regard du PCAET.

Patrick CHARRONDIERE pose la question pour savoir si le tarif incitatif va être conservé ou va disparaître ?

Thierry GROSSAT dit qu'il va disparaître. En effet, la tarification par tranche et la tarification sociale 1^{ère} tranche n'est pas forcément en faveur, ceux qui consommaient par semestre était plutôt en résidence secondaire ou de gros consommateurs.

Patrick CHARRONDIERE regrette le prix linéaire qui n'incitera pas les gens à consommer moins d'eau.

Patrick CHARRONDIERE revient sur la question d'Adrien LASSERRE concernant l'horaire avancé du Conseil ?

Le Maire reprend la question d'Adrien LASSERRE concernant sa demande pour la retransmission Conseil Municipal dans le cadre du couvre-feu, dans laquelle il indiquait que cela favorisait un peu plus l'appauvrissement de la démocratie. Il souhaitait que les débats soient filmés et retranscrits. Le Maire indique qu'il a déjà répondu à cette question et renouvelle son affirmation : aujourd'hui, une retransmission demande des moyens techniques et financiers que la collectivité ne souhaite pas engager. Puis le maire répond à la deuxième demande, concernant le changement d'horaire pour décaler les horaires du Conseil Municipal au samedi matin afin que le public puisse assister aux séances : sont ici présents trois commerçants, ainsi que des élus qui travaillent aussi le samedi matin, sans compter les personnes qui travaillent toute la semaine et qui ne sont pas favorables au samedi matin. Pour les élus, les jours et heures sont fixés suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent s'organiser en conséquence. Les habitants ont accès au procès-verbal en ligne. Nous sommes dans un contexte exceptionnel.

Agathe IACOVELLI indique qu'il faut se rappeler que nous sommes toujours dans une période difficile et que le regroupement de plusieurs personnes n'est pas des plus favorables en ces temps particuliers : donc, moins il y a de personnes, moins il y a de risques !

Patrick CHARRONDIERE informe que sur différents supports du groupe ALLIADE reprendraient le projet de la résidence seniors intégrant une partie du foncier de l'école Poyat ?

Le Maire informe que le bailleur social SEMCODA a abandonné le projet, et qu'aucun rendez-vous n'a eu lieu pour l'instant avec ALLIADE.

Patrick CHARRONDIERE dit pourtant que le groupe affiche des ventes d'appartements sur Trévoux, à travers un projet 60 et 80 logements sur se-loger.com...

Richard SIMMINI précise qu'il s'occupe de ce dossier et qu'il va à ce titre rencontrer prochainement ALLIADE (en lien avec Territoires et Développement qui est le propriétaire). A ce jour, aucun projet n'a été présenté. Quand cela sera le cas, le projet sera présenté en commission dans le cadre de sa délégation.

Le Maire est étonné par la méthode, du groupe ALLIADE et/ou du promoteur.

Claude TRASSARD et Michel RAYMOND s'interrogent sur le projet et supposent qu'il s'agit plutôt du projet ICADE, côté Ecoquartier.

Michel RAYMOND signale que le groupe ALLIADE a lancé un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre, ainsi qu'une note de présentation. Les choses sont apparemment bien avancées. Il demande s'il n'y a pas eu de cahier des charges ?

Richard SIMMINI répond qu'il n'a jamais rencontré le groupe. Le rendez-vous est fixé la semaine prochaine afin qu'il présente les éléments. Il semble qu'ALLIADE ait lancé la consultation de maîtrise d'œuvre sans même savoir ce qui est faisable ou pas.

Michel RAYMOND demande le périmètre d'assiette du projet ?

Richard SIMMINI réitère sa réponse en indiquant qu'il ne connaît pas le périmètre.

Kévin GAREL fait une demande concernant la rampe PMR devant la boutique « la Folle Aventure » et les arceaux pour les vélos. Il indique que souvent les véhicules sont garés rendant l'accès impossible pour les personnes en situation de handicap.

Le Maire informe que deux places vont être matérialisées en zone bleue et aussi pour la rotation des commerces.

Hubert BONNET répond à une question concernant le muret de la sortie de l'école maternelle Poyat. Un à droite côté parking, un à gauche côté immeuble. Celui de droite fait 47 cm de haut et donc n'entraîne aucun problème de visibilité ; l'autre, 150 cm, gênant pour la gauche, mais ce muret appartient à priori à la copropriété.

Patrick CHARRONDIERE évoque une rétrocession intervenue au bénéfice de la commune.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2021, est approuvé à l'unanimité

Le Maire indique que le mur n'appartient pas à la commune à sa connaissance, mais que néanmoins cela sera vérifié.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 24 mars 2021 à 18h30 Salle des Fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Délibérations (Compte rendu) affichées en mairie le 25 février 2021

Le Maire
Marc PÉCHOUX